ASSOCIATION SPORTIVE

U.N.S.S. 2022- 2023

Collège Le Parc-Tilleuls
21, place des Tilleuls
94100 - SAINT-MAUR
TEL: 01 45 11 75 00

Seul un dossier complet permettra à l'enfant de participer aux entraînements et aux compétitions.
A remplir par les parents pour valider l'inscription à l'association sportive du collège.

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)…….

Téléphone : / / / /

Adresse MAIL: @

Demeurant:……

Autorise ma fille, mon fils : ……..en classe de : ……

Né(e) le : / / 20.. à faire partie de l'AS pour l'activité suivante : ……..

☐Le montant de la cotisation (assurance incluse) qui est de **35€**
pour l'année scolaire 2022-2023 à l'ordre de *l'AS du collège Le Parc-Tilleuls*

☐Pour les jeunes filles du college en classe de **4e (2009) et de 3e (2008)**, cette cotisation sera **de 23€** car le conseil départemental subventionne une partie de la licence à hauteur de 12€ par élève.

Je soussigné(e) ……., parent de l'élève…….....
atteste avoir pris connaissance de la possibilité d'une garantie optionnelle d'assurance, du droit à l'image, et de l'accès à vos données personnelles RGPD.

Fait à……, le ……/……/20….

Signature:

☐ **Une mention sur les Assurances & le Règlementaire** :Notre ASSOCIATION SPORTIVE souscrit le contrat RAQVAM à la MAIF pour garantir ses activités, ce qui permet aux licenciés de béneficcier de la garantie "indemnisation des dommages corporels".
Cette garantie comporte des plafonds d'interventions élevés qui assurent une protection efficace de l'ensemble des participants à nos activités.
Conformément à l'article 38 de la loi n°84-610 du 16/07/1984, nous devons vous informer du fait que votre enfant peut toutefois bénéficier d'une protection encore plus étendue.
La MAIF partenaire de l'UNSS propose une GARANTIE OPTIONNELLE "IA SPORT +" à 10,79€ qui lorsqu'elle est souscrite, se substitute en cas d'accident à la garantie de base, mais avec des plafonds très sensiblement revus à la hausse et elle intègre également des prestations d'assistance à domicile.
La garantie est proposée aux licenciés UNSS moyennant une cotisation supplémentaire.
Pour tout renseignement, contacter la MAIF ou votre assureur.

☐ **Une mention sur le droit à l'image** :
Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

☐**Une mention sur le RGPD** :
Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.